

Plan sur l'accessibilité de 2023 à 2025

Rapport d'étape 2024

Société de gestion Canada Hibernia

Table des matières

1.0 Introduction	3
2.0 Généralités	4
3.0 Consultations	5
4.0 Rétroactions	5
5.0 Domaines décrits dans la Loi	6
6.0 Notre processus de rétroaction	11
7.0 Glossaire.....	12

1.0 Introduction

La Société de gestion Canada Hibernia (la « SGCH ») possède une équipe dévouée qui participe activement au projet de développement Hibernia en tant que propriétaire de participation directe. Nos responsabilités consistent à maximiser la valeur pour les actionnaires grâce à l'exploration, au développement, à la production et à la commercialisation du pétrole brut provenant du projet de développement Hibernia.

Nous nous engageons à respecter nos obligations au titre de la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#) (2019). Nous avons publié notre premier Plan sur l'accessibilité en décembre 2022 et avons présenté des rapports d'étape annuels. Pour soutenir notre engagement en matière d'accessibilité, nous avons établi les objectifs suivants dans notre [Plan sur l'accessibilité](#) :

- Emploi – Améliorer le recrutement, la fidélisation du personnel et l'avancement des personnes vivant avec un handicap
- Environnement bâti – Améliorer l'accessibilité
- Technologie – Faire en sorte que les technologies de l'information et de la communication puissent être utilisées par tous
- Culture – Bâtir une culture d'accessibilité au sein de la fonction publique

En 2023, nous avons offert une formation sur l'accessibilité à nos employés. Nous avons également procédé à une auto-évaluation de l'accessibilité de notre immeuble de bureaux et de nos locaux.

En 2024, nous avons fait appel aux services de d'expert-conseils externes pour comprendre les besoins en matière d'accessibilité du point de vue de nos employés. Nous avons établi et amélioré un processus de rétroaction afin d'assurer une meilleure communication directe avec nos employés. Nous avons tenu compte de l'accessibilité lors de l'achat de nouveaux mobiliers.

De plus, nous avons sensibilisé notre petite équipe composée de huit personnes. Nous restons déterminés à nous conformer à la *Loi canadienne sur l'accessibilité* et à poursuivre nos efforts pour accroître l'accessibilité.

2.0 Généralités

2.1 À propos de la Société de gestion Canada Hibernia

La Société de gestion Canada Hibernia (la « SGCH ») est une filiale en propriété exclusive de la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV »). La CDEV est une société d'État fédérale.

La SGCH a été créée en mars 1993 aux seules fins de détenir et de gérer la participation directe de 8,5 % que détient le Canada dans le projet de développement Hibernia, qui est un champ pétrolifère situé au large de Terre-Neuve-et-Labrador.

La SGCH est un propriétaire non exploitant du champ pétrolifère d'Hibernia. Par conséquent, elle n'est pas en soi un acquéreur ou un fournisseur actif de programmes et de services externes. L'exploitant du champ pétrolifère Hibernia, la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltée (SEDH) achète la plupart des biens et services pour Hibernia, et la SGCH s'acquitte de sa quote-part des coûts.

La SGCH est gérée par son conseil d'administration. Par l'entremise de sa société mère, la CDEV, et du ministre des Finances, la SGCH rendra compte au Parlement. La SGCH dispose d'un petit bureau à Calgary, en Alberta, et compte moins de dix employés. Elle ne sert aucun client et n'accueille que très peu de visiteurs.

2.2 Coordonnées des personnes-ressources

La Société de gestion Canada Hibernia (SGCH) souhaite recevoir de la rétroaction à propos de son Plan sur l'accessibilité et ses rapports d'étape. Vous pouvez demander un média substitutif de ce rapport d'étape. Pour faire part de vos commentaires ou demander le document dans un autre format, veuillez communiquer avec la personne suivante :

À l'attention du Chef, Accessibilité de la SGCH

Adresse :

Société de gestion Canada Hibernia
1750, 144-4^e Avenue Sud-Ouest
Calgary (Alberta) T2P 3N4

Téléphone : 403 269-7858, poste 1

Courriel : accessibility@canadahibernia.com

Pour obtenir de plus amples renseignements sur notre processus de rétroaction concernant l'accessibilité à la SGCH, veuillez consulter [Notre processus de rétroaction](#).

3.0 Consultations

La SGCH s'est associée à un consultant en accessibilité externe pour soutenir le processus de consultation mené dans le cadre du présent Rapport d'étape. Des entretiens de 30 minutes ont eu lieu avec quatre employés de la SGCH. Ces entretiens ont permis de recueillir des renseignements et des commentaires précieux sur les progrès accomplis dans l'élimination des obstacles rencontrés par les personnes handicapées au sein de l'organisation. Les renseignements recueillis lors de ces entretiens ont été utilisés pour rédiger le présent rapport.

La *Loi canadienne sur l'accessibilité* stipule clairement que les personnes handicapées doivent être consultées lors de l'élaboration du plan sur l'accessibilité et des rapports d'étape d'une organisation. Pour se conformer à cette exigence, la SGCH a donné la priorité à l'examen de ce rapport d'étape par l'équipe de consultants en accessibilité de BDO Canada et son comité d'examen. Cette équipe et ce comité comprennent des personnes souffrant de divers types de handicaps apparents et non apparents. Leur contribution a été cruciale pour veiller à ce que les personnes handicapées soient consultées de manière adéquate lors de l'élaboration du présent rapport d'étape.

4.0 Rétroactions

La SGCH comprend l'importance de la mise en œuvre des actions de notre Plan sur l'accessibilité. La SGCH a reçu des rétroactions sur ce rapport d'étape de la part de personnes handicapées, y compris du comité d'examen de BDO. Dans l'ensemble, les rétroactions ont été positives concernant la petite organisation qu'est la SGCH. Les personnes handicapées ont indiqué qu'elles estimaient que la SGCH faisait des efforts positifs pour devenir plus accessible. Nous avons documenté toutes les rétroactions reçues. Nous utiliserons ces rétroactions pour continuer à prendre des mesures afin d'éliminer les obstacles à l'accessibilité.

5.0 Domaines décrits dans la Loi

Sept domaines prioritaires sont décrits à l'article 5 de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*. Les voici :

- Emploi
- Environnement bâti
- Technologies de l'information et de la communication (TIC)
- Communications autres que les TIC
- Acquisition de biens, de services et d'installations
- Conception et exécution de programmes et de services
- Transport

Chaque section de domaine prioritaire dans les rapports d'étape du Plan sur l'accessibilité comprendra ce qui suit :

- Résumé du domaine prioritaire
- Progrès réalisés dans la suppression ou la prévention des obstacles depuis le 1^{er} janvier 2024
- Tout nouvel obstacle déterminé depuis la publication du Plan sur l'accessibilité de la SGCH et du Rapport d'étape de 2023
- Initiatives en cours

5.1 Emploi

La SGCH s'engage à supprimer et à prévenir les obstacles dans le domaine prioritaire de l'emploi. Ce dernier tient compte de l'ensemble de la durée de l'emploi des employés au sein de la SGCH . Cela comprend le recrutement, l'embauche, l'intégration, le perfectionnement, la promotion et la sortie de l'organisation.

L'équipe de la SGCH est composée de moins de dix personnes, et a un taux de roulement minimal et des besoins d'embauche limités.

Progrès depuis 2024

- Nous maintenons notre détermination à offrir des modalités de travail souples à notre équipe. Nous demandons aux employés d'être présents au bureau les mardis, mercredis et jeudis. Toutefois, nous reconnaissons la nécessité de faire preuve de souplesse lorsque des employés ne sont pas en mesure de se rendre au bureau les jours obligatoires.
- Nous nous efforçons de répondre aux besoins de l'ensemble du personnel de manière efficace et efficiente. Nous accordons la priorité au soutien de nos employés afin de nous assurer qu'ils disposent des ressources nécessaires pour s'épanouir dans l'exercice de leurs rôles.
- Nous n'avons reçu aucune demande d'aménagement particulier de la part de nos employés. Cependant, nous sommes prêts à fournir de tels aménagements si nous recevons des demandes.

- La SGCH favorise une culture d'inclusion et de soutien. Nous comptons de nombreux employés de longue date et avons un taux de roulement très faible. Grâce à une collaboration et à un soutien mutuel, nous veillons à ce que les collègues se sentent soutenus et ne soient pas surchargés, en particulier lorsqu'ils sont confrontés à des difficultés personnelles.
- Notre agent de sécurité-incendie reçoit une formation bimensuelle et peut donner des conseils et des directives clairs en cas de situation d'urgence.
- En 2024, un plan d'épargne-santé a été mis en place. Il offre aux employés 500 dollars supplémentaires de prestations de bien-être.

Nouveaux obstacles à l'accessibilité relevés

Aucun nouvel obstacle à l'accessibilité n'a été relevé.

Initiatives en cours

- Nous offrons une formation pour que l'accessibilité et l'intégration des personnes handicapées restent une priorité pour notre équipe. De plus, nous étudions les possibilités de collaborer avec notre société mère afin d'offrir une formation complémentaire.
- Puisque nous sommes une petite équipe, nous ne disposons pas actuellement de politiques et de procédures d'embauche officielles. Cependant, nous utilisons les ressources de notre société mère pour garantir des pratiques d'embauche inclusives.
- Notre chef de l'accessibilité se tient à l'affût de tout ce qui a trait à l'accessibilité.

5.2 Environnement bâti

La SGCH reconnaît l'importance d'un environnement bâti accessible. Tous les employés de la SGCH disposent d'un espace de travail dédié dans nos bureaux de Calgary, en Alberta. Le modèle de travail hybride permet d'offrir des modalités de travail souples.

Progrès depuis 2024

- Nous proposons désormais des bureaux réglables en hauteur à tous les membres de l'équipe. Ils permettent d'améliorer l'ergonomie et de s'adapter aux différents besoins des utilisateurs.

- Les employés de la SGCH reçoivent rarement des visiteurs. Comme nous n'avons pas de réceptionniste, un membre de l'équipe accueille les visiteurs à la porte et leur apporte l'aide nécessaire.

Nouveaux obstacles à l'accessibilité relevés

- Pour qu'un visiteur puisse entrer dans les bureaux de la SGCH, un employé doit déverrouiller la porte d'entrée en utilisant la serrure qui se trouve au bas de la porte.

Initiatives en cours

- En 2025, nous envisageons d'étudier les possibilités d'améliorer le système de verrouillage de notre porte d'entrée afin d'en faciliter l'accès.
- La SGCH avait déjà constaté qu'il n'a pas de toilettes accessibles à l'étage où se trouvent les bureaux. Les visiteurs qui ont besoin de toilettes accessibles doivent ainsi utiliser celles qui se trouvent dans le hall d'entrée du bâtiment. Nous examinerons cet obstacle avec le propriétaire.

5.3 Technologies de l'information et de la communication

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) englobent tous les aspects de la technologie, y compris le matériel, les logiciels et les sites Web. La SGCH n'a pas de site Web, donc les renseignements et les rapports concernant la SGCH se trouvent sur le site Web géré et maintenu par notre société mère, la CDEV. La SGCH veille à ce que les autres technologies, comme les systèmes et les logiciels, soient accessibles.

Progrès depuis 2024

- Nous continuons à fournir des communications accessibles à notre société mère, la CDEV.

Nouveaux obstacles à l'accessibilité relevés

Aucun nouvel obstacle à l'accessibilité n'a été relevé.

Initiatives en cours

- Nous offrons une formation continue afin d’approfondir nos connaissances sur les technologies accessibles. De plus, nous étudions les possibilités de collaborer avec notre société mère afin d’offrir une formation.

5.4 Communications autres que les TIC

Ce domaine prioritaire défini dans la *Loi canadienne sur l’accessibilité* concerne toutes les formes de communication interne et externe. La SGCH s’efforce de rendre toutes les communications internes et externes accessibles.

Progrès depuis 2024

- Nous avons constaté que le fait d’avoir un numéro de téléphone sans numéro de poste direct pour notre processus de rétroaction pouvait être source de confusion pour toute personne souhaitant formuler des commentaires. Nous avons ainsi modifié notre processus de rétroaction et il y a maintenant un numéro de poste dédié à la rétroaction.
- Nous utilisons des logiciels qui offrent des fonctions d’accessibilité. Cela permet à notre équipe de vérifier l’accessibilité des courriels, documents et autres communications.

Nouveaux obstacles à l’accessibilité relevés

Aucun nouvel obstacle à l’accessibilité n’a été relevé.

Initiatives en cours

- Nous offrons une formation continue afin d’approfondir nos connaissances sur les communications accessibles. De plus, nous étudions les possibilités de collaborer avec notre société mère afin d’offrir une formation sur les communications accessibles.

5.5 Acquisition de biens, de services et d'installations

Ce domaine prioritaire concerne tous les biens et services obtenus par la SGCH, de même que la procédure d'approvisionnement elle-même.

Progrès depuis 2024

- L'accessibilité est prise en compte lors de l'achat de fournitures de bureau, de logiciels, d'ordinateurs et d'autres biens.

Nouveaux obstacles à l'accessibilité relevés

Aucun nouvel obstacle à l'accessibilité n'a été relevé.

Initiatives en cours

- Nous allons revoir nos lignes directrices, formulaires et modèles à cet égard afin de vérifier leur accessibilité.

5.6 Conception et exécution de programmes et de services

La SGCH ne sert pas de clients externes et ne conçoit ni ne fournit de programmes et de services destinés au public. Si elle participe éventuellement à leur conception ou à leur prestation, un examen complet de l'accessibilité sera effectué.

5.7 Transport

En raison de la participation limitée de la SGCH dans le domaine des transports, des obstacles n'ont pas été repérés dans ce domaine prioritaire. La SGCH s'engage à veiller à ce que tous les aspects de l'accessibilité soient pris en compte. Si elle participe davantage à une forme de transport, un examen complet de l'accessibilité sera effectué.

6.0 Notre processus de rétroaction

La SGCH accueille favorablement les rétroactions sur l'accessibilité, en particulier de la part des personnes handicapées. Les rétroactions peuvent être envoyées par la poste, par téléphone ou par courriel :

À l'attention du Chef, Accessibilité de la SGCH

Adresse : Société de gestion Canada Hibernia

1750, 144-4^e Avenue Sud-Ouest

Calgary (Alberta) T2P 3N4

Téléphone : 403 269-7858, poste 1

Courriel :: accessible@canadahibernia.com

Vous pouvez faire parvenir vos rétroactions de manière anonyme ou indiquer vos coordonnées. Si vous indiquez vos coordonnées, nous accuserons réception dans un délai de cinq jours ouvrables. Les mesures immédiates résultant de vos rétroactions vous seront communiquées. Aucune réponse ne sera envoyée aux rétroactions anonymes, mais elles seront tout de même examinées et prises en compte.

Toutes les rétroactions sont enregistrées dans un dossier électronique central à des fins d'analyse et d'archivage. Nous utilisons ces rétroactions pour relever, prévenir et traiter rapidement les obstacles.

Le Plan sur l'accessibilité, le Rapport d'étape et le processus de rétroaction sont fournis dans d'autres formats sur demande.

7.0 Glossaire

Accessibilité

Accessibilité s'entend de la manière dont les services, les technologies, les lieux, les dispositifs, les environnements et les produits sont conçus pour répondre aux besoins des personnes handicapées. L'accessibilité consiste à donner aux personnes de toutes capacités des chances égales de participer aux activités de la vie. Ce terme fait intervenir une planification, une conception ou des efforts conscients pour s'assurer que quelque chose ne présente pas d'obstacles pour les personnes handicapées. L'accessibilité profite également à l'ensemble de la population en rendant tout plus utilisable et plus pratique pour tous.

Autre média

Ce terme désigne les documents imprimés, audio ou vidéo qui ont été modifiés par rapport à leur format d'origine. Les autres médias présentent l'information d'une autre manière afin que tout le monde y ait un accès égal. Cela peut être très avantageux pour les personnes handicapées. Les enregistrements audio, les sous-titres, le braille, la vidéo descriptive et les gros caractères sont des types courants d'autres médias. Ces derniers sont parfois appelés formats accessibles.

Obstacle

Selon la *Loi canadienne sur l'accessibilité* (2019), « Tout élément – notamment celui qui est de nature physique ou architecturale, qui est relatif à l'information, aux communications, aux comportements ou à la technologie ou qui est le résultat d'une politique ou d'une pratique – qui nuit à la participation pleine et égale dans la société des personnes ayant des déficiences notamment physiques, intellectuelles, cognitives, mentales ou sensorielles, des troubles d'apprentissage ou de la communication ou des limitations fonctionnelles ».

Handicap

Selon la *Loi canadienne sur l'accessibilité* (2019), « Déficiência notamment physique, intellectuelle, cognitive, mentale ou sensorielle, trouble d'apprentissage ou de la communication ou limitation fonctionnelle, de nature permanente, temporaire ou épisodique, manifeste ou non et dont l'interaction avec un obstacle nuit à la participation pleine et égale d'une personne dans la société ».